

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
Séance du 31 mars 2026**

*République Française
Commune de La Grande Paroisse
Seine et Marne*

L'an deux mil vingt-six, le trente-et-un mars, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de La Grande Paroisse, se sont réunis en mairie sur la convocation en date du 24 mars 2026 et sous la présidence de M. Emmanuel LEDOUX, Maire.

Sur les 23 membres du conseil municipal, 23 votants.

21 étaient présents : QUORUM ATTEINT : Emmanuel LEDOUX, **Maire**, Laurence SIMON, Serge COURROUX, Joëlle CROCHET, Jean-Luc EVEN, Danièle MARTINET CONTANT, Jean RIFFAUD, **adjoints**, Jibraïl AMRI, Dimitri ARNOULD, Malory AUMONT, Doris BERDUGO, Dayana CHEDEMBRUM, Jean-Claude GALLOIS, Axelle GINEAU, Emilie GIRAUD, Emmanuel LABADILLE, Simon LESIMPLE, Vincent ROCHER, Adeline SALGUEIRO VIDAL, Sylvie SIMOES, Amélie WILM, **conseillers municipaux**.

2 étaient absents représentés : Fabrice AUBERT par Jean Riffaud, Sandrine GERIN par Adeline Salgueiro Vidal.

Mme Danièle MARTINET CONTANT a été désignée secrétaire de séance.

DEL202612 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION MAPA

La commission MAPA étudie les marchés lancés sous procédure adaptée et est constituée de membres à déterminer par le conseil municipal, le Maire étant Président de droit.

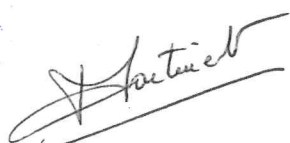
Le Maire entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- De désigner les membres élus de la commission MAPA comme suit :
Le Maire président de droit
Délégué titulaire, représentant du Maire : Serge COURROUX
Délégué titulaire : Emmanuel LABADILLE
Délégué titulaire : Jibraïl AMRI
Délégué titulaire : Jean Luc EVEN
+ le ou les élu(s) concerné(s) par l'opération
Délégué suppléant : Jean RIFFAUD
Délégué suppléant : Fabrice AUBERT
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.
- D'adresser ampliation de la présente délibération au Contrôle de Légalité de Seine et Marne.

Ainsi fait et délibéré,
Fait à La Grande Paroisse, le 1^{er} avril 2026.

**La secrétaire de séance,
Danièle MARTINET CONTANT**



Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Emmanuel LEDOUX**

